

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

INSTABAG MILK

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Référence commerciale : *instaBAG MILK*

Code du produit : 115022, 115090, 115225, 115337

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Sac-filtre avec milieu déshydraté : sac-filtre intégrant un sachet pré-dosé de poudre de lait permettant de réaliser instantanément une opération 2 en 1 : préparation du milieu et préparation de l'échantillon pour analyse microbiologique. Il est idéal pour les analyses de produits chocolatés.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

INTERSCIENCE SARL

30, chemin du bois des Arpents 78860 Saint Nom la Bretèche FRANCE

Tel : +33 01 34 62 62 61

info@interscience.com

www.interscience.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) No 1272/2008.

Ne contient pas de substance dangereuse.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aucun

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse. Il s'agit de lait en poudre destiné à la consommation humaine.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Lait en poudre alimentaire.

3.2. Mélanges

Composants dangereux Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

/

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Le lait en poudre contenu dans ce sac est un aliment. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Aucun risque en cas de contact avec la peau, en cas de contact avec la peau, se laver avec du savon et de l'eau.

Aucun risque en cas d'ingestion, boire deux verres d'eau pour diluer le contenu dans l'estomac.

Aucun risque en cas d'inhalation. Respirer de l'air frais. Consulter un médecin si la personne ne se sent pas bien.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés : /

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : /

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de mesure particulière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

La poussière peut devenir explosive au contact de l'oxygène et d'une source de départ de feu.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : aspirer ou essuyer et placer les résidus dans le contenant de déchet correspondant.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas produire de poussière fine quand des sources de départ de feu sont présentes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et frais. Température optimale : 20°C, hygrométrie : 70% maximum.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appliquer les principes de base au niveau de l'hygiène industriel pour utiliser ce produit en sécurité. Éviter toutes les sources de départ de feu.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesure de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Lors d'opérations de nettoyage, utiliser des lunettes de protection.

Protection respiratoire

Masque de protection lors d'opération de nettoyage.

Protection des mains

Aucune recommandation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique : poudre

Couleur : blanc à crème

Odeur : lait

pH : 6,5 - 7.

Solubilité : Eau - soluble

Température d'inflammation : 380 - 500°C

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucun(e) en conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable - Aucun en conditions normales d'utilisation.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

Données non disponibles.

11.2. Irritation :

Irritation possible des voies respiratoires et des yeux.

11.3. Sensibilisation :

Données non disponibles.

11.4. Toxicité chronique :

Données non disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Ecotoxicité

Ecotoxicité : pas de donnée spécifique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : le lait en poudre est biodégradable, une dégradation peut produire du lactose (rincer à l'eau et diluer avant tout rejet).

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination en déchetterie ou par incinération.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en sécurité, de santé et d'environnement

Non applicable. Ce produit n'est pas classé comme une substance dangereuse.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : non applicable

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN -Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ;

ADR -Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Route;

AICS -Inventaire australien des substances chimiques ;

ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux ;

CLP -Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances ;

CMR -Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ;

DIN -Norme de l'Institut allemand de normalisation ;

DNEL -Dose dérivée sans effet ;

DSL -Liste nationale des substances (Canada) ;

ECHA - Agence européenne des produits chimiques ;

EC-Number Numéro de Communauté européenne ;

ECx -Concentration associée à x % de réponse ;

ELx Taux de charge associée à x % de réponse ; EmS -Horaire d'urgence ;

ENCS -Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon) ;

ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x % ;

FDS -Fiche de Données de Sécurité

GHS -Système général harmonisé ; GLP -Bonnes pratiques de laboratoire ;

IARC -Centre international de recherche sur le cancer ;

IATA Association du transport aérien international ;
IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; IC50 Concentration inhibitrice demi maximale ;
ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale ;
IECSC -Inventaire des substances chimiques existantes en Chine ;
IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international ;
IMO -Organisation maritime internationale ; ISHL -Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon) ;
ISO -Organisation internationale de normalisation ;
KECI -Inventaire des produits chimiques coréens existants ;
LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test ;
LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne) ;
MARPOL -Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ;
NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif) ; NO(A)EL -Effet non observé (nocif) ;
NOELR -Taux de charge sans effet observé ;
NZIoC -Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande ;
OACI -Organisation de l'Aviation Civile Internationale ;
OECD -Organisation pour la coopération économique et le développement ;
OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution ;
PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique ; PNEC -Concentration prédite sans effet ;
PICCS -Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines ;
(Q)SAR Relations structure-activité (quantitative) ;
REACH -Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques ;
RID -Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer ;
SADT -Température de décomposition auto-accélérée ; SDS -Fiche de Données de Sécurité ; SVHC -substance extrêmement préoccupante ; STEL -Short Term Exposure Limit ;
TCSI -Inventaire des substances chimiques à Taiwan ; TMP -Tableau des Maladies Professionnelles (France) ;
TRGS -Règle technique pour les substances dangereuses ; TSCA -Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis) ; TWA -Time Weighted Averages ;
UFI -Unique Formula Identifier ; VLE -Valeur Limite d'Exposition ; VME -Valeur Moyenne d'Exposition ;
vPvB -Très persistant et très bioaccumulable ; WGK -WasserGefahrungsKlasse (Water Hazard Class).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les informations de la section 3 (Composition / Informations sur les ingrédients) sont des informations supplémentaires pour mieux comprendre les dangers du produit et pour soutenir une manipulation, un stockage et un transport sûrs. Les informations (y compris les numéros CAS) ne sont pas destinées à l'enregistrement, à la notification ou à d'autres fins. Les informations et documents nécessaires à cet effet peuvent être fournis séparément par Interscience.